



Communauté de Communes Adour Madiran  
Val d'Adour Environnement  
**SPANC du Val d'Adour**

## CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

### RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE VILLENAVE PRES MARSAC

<b>N° dossier : 667</b> <b>Nom de l'usager : COLAISSEAU</b> <b>Prénom : Christine</b> <b>Adresse de l'immeuble : 19 R ST BRUNO</b> <b>Commune : VILLENAVE PRES MARSAC</b> <b>Section et n° parcelle(s) : C 0024</b> <b>Date de réalisation de l'assainissement : 1985</b>	<b>Propriétaire de l'immeuble :</b> <b>Nom du propriétaire : COLAISSEAU</b> <b>Prénom : Christine</b> <b>Adresse : 19 R ST BRUNO</b> <b>65500 VILLENAVE PRES MARSAC</b>
---	---

Visite le : 02/07/2020 à 16:15

Présent : COLAISSEAU ROGER

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT :			
Superficie de la parcelle :	700 m <sup>2</sup>	Pente du terrain :	Faible <5%
Alimentation en eau potable :	Publique	Nature du sol :	Argile
Présence d'un captage d'eau :	Sur le terrain : Oui Pour conso. humaine ? :	Sur terrain voisin : Non identifié Pour conso. humaine ? :	

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :				
Type	Nb occupants	Nb equiv. Habitants (EH)	Nb Chambres	Observations
En vente			4	Nb wc : 2 / Nb SdB : 1 / Nb cuisine : 1

COLLECTE DES EAUX USEES :
Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : OUI
Destination des eaux pluviales : Fossé

PRETRAITEMENT :							
Equipement(s) existant(s)	Accès	Vol.(m <sup>3</sup> )	Nat. Eaux raccordées	Ventilations	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur agréée
Fosse Toutes Eaux	Oui	3	Toutes eaux	Primaire : Oui Secondaire : Non	Oui	Non précisé	Non précisé

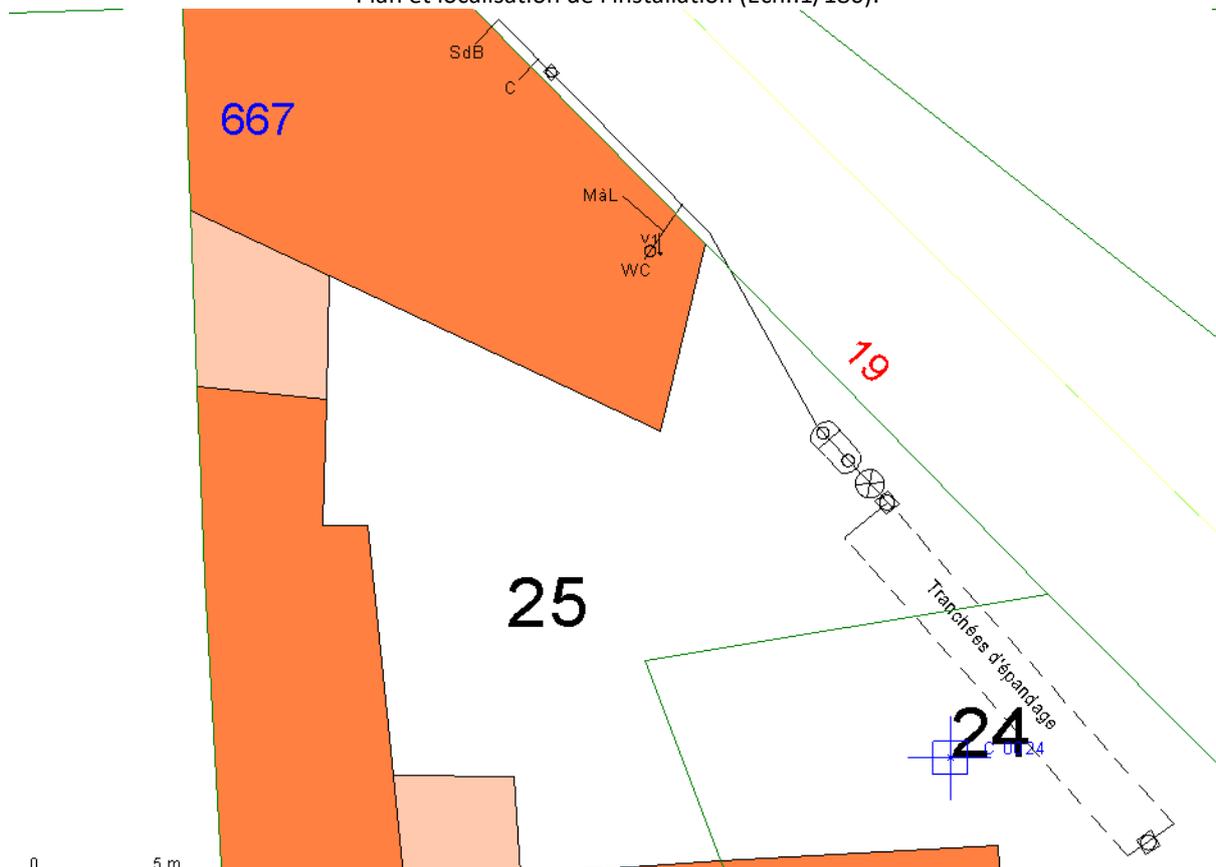
FILIERE DE TRAITEMENT :							
Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	Eaux raccordées	Implantation	Regard de répartition	Regard de bouclage	
Tranchée d'épandage	Non	2 x 15m, soit 30mL	Toutes eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>•À 5 m de l'habitation : Oui</li> <li>•À 3 m de la limite de parcelle : Oui</li> <li>•À 3 m des arbres : Oui</li> <li>•À 35 m d'un captage d'eau potable : Oui</li> <li>•Recouvrement étanche : Non</li> <li>•Circulation / stationnement de véhicule : Non</li> </ul>	Oui	Oui	

REJET DES EFFLUENTS :			
Vers le milieu superficiel :	Non	Nature du rejet traité	Pas de rejet
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet
		Nature du rejet brut	Pas de rejet
Dans le sous-sol :	Oui	Nature du rejet traité	Toutes eaux
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet
		Nature du rejet brut	Pas de rejet

EVALUATION DU DISPOSITIF :		Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012		
		INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux	
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais			
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution.	<b>Installation présentant un danger pour la santé des personnes</b> <b>Installation non-conforme (cas a)</b> ↳ Travaux obligatoires sous le délai prescrits par le SPANC sans pouvoir dépasser 4 ans ↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an			
<input type="checkbox"/> Installation incomplète	<b>Installation non conforme</b> travaux obligatoires : (cas C) ↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an	<b>Installation non-conforme</b> (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an	<b>Installation présentant un risque environnemental avéré</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée			<b>Installation non-conforme</b> (cas b) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs				
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre accessible le préfiltre et l'entretenir</li> <li>- Nettoyer les dépôts dans le regard de répartition et de bouclage de la filière de traitement</li> <li>- Mise en place d'une ventilation secondaire</li> <li>- Remplacer le tampon de visite du regard de bouclage</li> <li>- Remplacer le regard de répartition</li> </ul>			
<b>Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés</b>				

### SCHEMA DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/180):



SPANC du Val d'Adour

80 bis avenue Claude Chalin 65 500 VIC EN BIGORRE

Tel : 05 62 96 72 80 Mail : spanc@va-environnement.fr

### Légende :

	Fosse Toutes Eaux
	Fosse septique
	Préfiltre
	Bac à Graisses
	Regard de visite/contrôle
	Ventilation Primaire et Secondaire

SdB = Salle de Bain
C = Cuisine
MàL = Machine à Laver
EM = Eaux Ménagères
EV = Eaux Vannes
CEP = Captage Eau Potable
PR = Pompe de relevage
EP = Eaux pluviales

### COMMENTAIRES :

Le béton du regard de répartition de la filière de traitement est attaqué (précipité blanchâtre). L'origine de ce phénomène de corrosion est la production d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) issu de la décomposition des boues. Ce phénomène s'aggrave quand l'ensemble des eaux vannes et ménagères sont mélangés dans le même dispositif. Cela prouve que la ventilation de la fosse n'est pas efficace, elle ne permet pas une évacuation suffisante de ces gaz. Il faut la brancher en sortie de fosse, diamètre 100 mm, et remonter le tuyau au-dessus du toit, équipé d'un extracteur éolien.

Un entretien régulier s'impose pour garantir la pérennité du dispositif d'assainissement.

Le système de traitement actuellement implanté sur le terrain est sous dimensionné par rapport à la capacité d'accueil de l'habitation, nous émettons des réserves sur l'efficacité épuratoire de cet aménagement surtout s'il y'a une augmentation du nombre d'occupant dans l'habitation.

Pour toutes informations complémentaires le SPANC du Val d'Adour se tient à votre disposition.

*Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation,  
est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 10 ans*

### FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF :

- Satisfaisant  
 Satisfaisant, mais doit être amélioré  
 Insatisfaisant, travaux obligatoires  
 Ne peut se prononcer

Fait à Vic-Bigorre, le 06/07/2020

Le technicien, Yann BERTRAND



Le Président, Frédéric RE

